



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan *Été sérénité 2022*





# Tous mobilisés pour un été en toute sérénité



À l'approche des beaux jours et des congés estivaux, résidents, travailleurs ou vacanciers de passage dans le Doubs, tous aspirent au relâchement et à la détente.

Cette aspiration légitime, conjuguée à l'attractivité touristique grandissante de notre territoire est une opportunité réelle pour la renommée et l'économie du département et représente un défi spécifique pour l'ensemble des services de l'État en charge de la sécurité.

Aussi, j'ai souhaité montrer l'engagement soutenu des forces de sécurité intérieure et des services de l'État pendant toute la période estivale afin que chacun passe un été sous le signe de la sérénité.

Sérénité au quotidien avec le renforcement de la lutte contre la délinquance par une mobilisation accrue des moyens de police et de gendarmerie ;

Sérénité pour les enfants avec une vigilance particulière sur les accueils collectifs de mineurs ;

Sérénité des activités estivales avec la sécurisation accrue des grands évènements et le contrôle renforcé des loisirs estivaux, des commerces alimentaires et des débits de boissons ;

Sérénité environnementale avec une attention spécifique aux conséquences de la sécheresse qui nous attend, pour que chacun profite en toute sécurité de la nature paisible du département ;

Sérénité sur les routes avec une présence renforcée au service de la prévention et de la lutte contre la délinquance routière.

Le plan "été sérénité 2022" déploie donc les dispositifs spécifiquement mis en œuvre tant en termes de sécurité publique (1), civile (2), alimentaire et sanitaire (3) que routière (4).

C'est aussi l'occasion de rappeler quelques conseils utiles et bons réflexes à adopter durant cette période. Car nous avons tous à prendre notre part de responsabilité pour passer un été serein.

Ce sont les comportements individuels de chacun et le civisme de tous qui contribueront à ce que nous profitons, en toute sécurité, d'une belle saison estivale dans le Doubs.

Avec les maires et les collectivités territoriales, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les douaniers et les services de l'État se mobilisent pour atteindre cet objectif. Je les en remercie très sincèrement.

Jean-François COLOMBET,  
Préfet du Doubs



# Sommaire

## 01 Sécurité publique \_\_\_\_\_ 05

*Un niveau élevé de mobilisation par une présence forte sur le terrain*

Lutte contre la délinquance et les troubles de l'ordre public \_\_\_\_\_ 06

Opération tranquillité-vacances / tranquillité-entreprises \_\_\_\_\_ 08

## 02 Sécurité civile \_\_\_\_\_ 09

*Une vigilance renforcée pour toutes les activités estivales*

Sécuriser les évènements \_\_\_\_\_ 10

Contrôler les débits de boissons \_\_\_\_\_ 11

Lutter contre la sécheresse et les incendies \_\_\_\_\_ 11

Contrôler les baignades et les loisirs estivaux \_\_\_\_\_ 12

Contrôler les accueils collectifs de mineurs \_\_\_\_\_ 13

## 03 Sécurité sanitaire et alimentaire \_\_\_\_\_ 14

*La sécurité alimentaire et sanitaire, l'affaire de tous*

Conduire des actions en matière de sécurité des aliments, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes \_\_\_\_\_ 15

Conduire des actions en matière de santé, de protection animale et d'environnement \_\_\_\_\_ 15

## 04 Sécurité routière \_\_\_\_\_ 16

*La sécurité routière, un terrain non déserté au cours de l'été*

Être ostensiblement présent sur les routes dans un objectif de prévention \_\_\_\_\_ 17

Lutter contre la délinquance routière \_\_\_\_\_ 18

## 05 Bons réflexes \_\_\_\_\_ 19



# 01. Sécurité publique



---

*Un niveau élevé de mobilisation  
par une présence forte sur le terrain*

---

## Lutter contre la délinquance et les troubles de l'ordre public

*Cœur de métier de la police nationale et de la gendarmerie nationale, la mobilisation des Forces de Sécurité Intérieure demeurera à un niveau élevé et consistera au déploiement de dispositifs proactifs, notamment en matière de lutte contre la délinquance et d'ordre public.*

### *1. Actions conduites par la gendarmerie nationale*

- Assurer une présence renforcée dans les quartiers sensibles pour prévenir les troubles à l'ordre public liés au désœuvrement ;
- Accroître les actions menées lors des festivités du 14 juillet ;
- Amplifier la lutte contre les rodéos urbains, en portant l'effort sur les communes concernées ;
- Poursuivre l'action engagée en matière de violences intrafamiliales, en traitant le plus rapidement possible les situations les plus sensibles ou susceptibles de se détériorer ;
- Prévenir les vols à la roulotte sériels sur les parkings des sites touristiques les plus importants *via* une présence manifeste, un engagement de la réserve opérationnelle et la diffusion de rappels aux touristes ;
- Poursuivre les actions de contrôles des flux, en ciblant les efforts sur la délinquance itinérante à partir des axes principaux et des zones de stationnement itinérant implantés dans le Doubs.



### *2. Actions conduites par la police nationale*



- Renforcer la visibilité de la police nationale *via* des patrouilles pédestres visibles dans les zones les plus fréquentées par la population et les touristes (centre-ville, transports en commun et gares SNCF ou routières) ;
- Se coordonner avec les militaires de la mission Sentinelle ;



- Être attentif aux signaux annonciateurs de violences urbaines dans les quartiers sensibles du département, pour une résolution proactive du phénomène :
  - Répondre aux violences urbaines par le maintien en vigilance des unités d'appui et spécialisées ;
  - Positionner en avance de phase ces unités sur les quartiers concernés ;
  - Maintenir, tout au long de la saison estivale, le même niveau de l'activité en matière de lutte contre les stupéfiants par des opérations de fouille de parties communes, des opérations de déstabilisations ou de démantèlements de points de deal et la poursuite de la dynamique de verbalisation par amende forfaitaire délictuelle ;
  - Poursuivre la lutte contre les rodéos grâce aux unités locales, mais aussi de celles appelées en renfort (motocyclistes et moyens aériens) ;
- Maintenir la présence sur le terrain au sein des quartiers ainsi que la prévention et la lutte contre les incivilités.

### *3. Actions conduites par la direction régionale des douanes et droits indirects*

- Organiser, sur la période estivale, sept opérations fléchées "plan été sérénité 2022" et orientées vers les agglomérations.



## Opération tranquillité-vacances / tranquillité-entreprises

*Dispositif commun à la gendarmerie nationale, à la police nationale et à certaines polices municipales pour lutter contre les cambriolages*

- Prévenir les cambriolages des résidences principales et des entreprises temporairement inoccupées en invitant les usagers concernés à signaler leur absence ;



### Nouveauté pour l'été 2022 :

inscription en ligne *via* une nouvelle interface numérique  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



- Renforcer les actions *ad hoc* de communication grand public, aussi bien dans les médias locaux que sur les réseaux sociaux.



# 02. Sécurité civile



## Sécuriser les événements

Sécuriser la période estivale, c'est sécuriser les grands rassemblements de personnes pour prévenir les éventuels troubles à l'ordre public, et notamment ceux liés à une alcoolisation excessive.

### *1. Actions conduites par les forces de sécurité intérieure*

- Mobiliser les services de l'État pour assurer la sécurisation des grands événements estivaux ;
- Renforcer les dispositifs lors de certains événements, en particulier :
  - La fête nationale, le 14 juillet, par la mobilisation de forces mobiles afin d'appuyer les effectifs locaux et sécuriser l'espace urbain, en étroite collaboration avec les communes et les bailleurs ;
  - La fête de l'Assomption, le 15 août, par la mise en place d'une présence rassurante et dissuasive, en coordination avec les militaires de la mission Sentinelle.

### *2. Actions conduites par la préfecture*

- Mobiliser par le pôle sécurité routière de la direction départementale des territoires (DDT), et selon le type d'évènements, des associations en capacité de mettre en place des stands de prévention sur l'alcool ;
- Former les organisateurs à la prévention sur l'alcool, voire prêter du matériel dans le cas de petits événements locaux ;
- Assurer par le plan Vigipirate la sécurisation des sites festifs de l'été et veiller au respect des consignes sécurité incendie en organisant, en amont, des réunions et des visites sur site avant ouverture ;
- Être présente pour les événements à enjeux identifiés au poste de commandement afin d'être au plus près de l'évènement, de pouvoir réagir rapidement et de prendre les décisions adéquates.

### *3. Actions conduites par le service départemental d'incendie et de secours*

- Mettre en place un dispositif prépositionné pour certaines manifestations, notamment les plus importantes ou celles faisant l'objet de risques particuliers ;
- Émettre, le cas échéant, un avis technique basé sur une analyse des risques et intégrer les consignes en matière d'évacuation du public, l'accès des secours, la défense extérieure contre l'incendie, le dispositif prévisionnel de secours ainsi que tous types de risques.

#### 4. Actions conduites par le groupement de gendarmerie départementale

- Porter une attention particulière sur le déroulement des *Rave party* non déclarées en anticipant et en surveillant le territoire, avec le soutien des associations agréées de sécurité civile et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

### Contrôler les débits de boissons

- Contrôler les horaires de fermeture nocturne des débits de boissons.

### Lutter contre la sécheresse et les incendies

- Prendre des arrêtés préfectoraux (niveau alerte, alerte renforcée, crise) restreignant les usages de l'eau et interdisant certaines pratiques afin de protéger la ressource en eau potable (consommation humaine et animale) ;
- Mener des contrôles en niveau alerte et alerte renforcée dans un objectif de sensibilisation ;
- Assurer une communication préventive grâce à des référents métiers dans chaque domaine, notamment par le SDIS, identifié par la population comme un "sachant", sur le risque d'incendie (barbecue, feu sauvage suite à des travaux de jardinage ou forestiers), accru en période de sécheresse.



## Contrôler les baignades et les loisirs estivaux

- Assurer par le SDIS des actions préventives pour les risques de noyade, d'accident de randonnée et d'activité de moyenne montagne ;
- Contrôler les établissements proposant des activités en rapport avec la saison estivale, à savoir ceux les plus fréquentés et ceux proposant des activités accidentogènes :
  - Les baignades d'accès payant (en bassin ou en milieu naturel) ;
  - Les établissements équestres ;
  - Les aires de jeux dans les communes ;
  - Les activités de pleine nature (canoë-kayak, escalade, voile, parcours acrobatique en hauteur, etc...).
- Contrôler les établissements présentant des dysfonctionnements, les nouvelles structures et ceux ayant connu des accidents graves (baignades, centres équestres, structure de sports de nature, etc...) ;
- Envoyer un rapport de visite aux établissements contrôlés comportant une éventuelle date de régularisation des manquements relevés et envisager, en cas de situation grave, l'ouverture d'une procédure administrative allant jusqu'à la fermeture ou à l'injonction de cesser d'exercer pour l'éducateur.



## Contrôler les accueils collectifs de mineurs

- Donner priorité, dans les contrôles, aux accueils avec hébergement durant la campagne estivale ;
- Mettre en place par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) un plan départemental de protection des mineurs en accueil collectif de mineurs (ACM) permettant d'identifier :
  - Les priorités départementales et les objectifs à atteindre en matière de contrôle et d'évaluation ;
  - Les actions d'information et d'accompagnement prévues pour les organisateurs et les équipes pédagogiques ;
  - L'organisation du service adaptée au contexte départemental.
- Conduire des opérations de contrôle *a priori* dans le cadre des procédures d'autorisation et de déclaration des ACM (réception et contrôle des déclarations et des demandes d'autorisation, vérification de l'honorabilité des intervenants) ;
- Mener des opérations de contrôle et des évaluations sur place de ces structures ;
- Mettre en place, si nécessaire, des mesures de police administrative ;
- Contrôler les organisations les plus exposées aux risques, à savoir, par ordre de priorité :
  - Les accueils faisant l'objet de dysfonctionnements avérés ou supposés, de plaintes ou de signalements (de la part de parents ou de l'équipe d'encadrement) ou ayant précédemment fait l'objet de préconisations ou d'injonctions ;
  - Les accueils dirigés par des directeurs en formation ;
  - Les accueils proposant des activités physiques et sportives s'exerçant en environnement spécifique ;
  - Les accueils entrant dans le champ d'une campagne de prévention liée à un risque particulier (campagne nationale) ;
  - Les locaux d'ACM n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle depuis 2013.



# 03. Sécurité sanitaire & alimentaire





## Conduire des actions en matière de sécurité des aliments, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes

*Pour préserver la sécurité alimentaire et sanitaire, des contrôles seront effectués, notamment dans les restaurants, les marchés, les buvettes, etc..*

- Contrôler les restaurants, les marchés, les buvettes et les services vétérinaires (inspections d'agrément, filière en lait cru, producteur fermier, etc...);
- Prélever en remise directe (poissons, coquillages, viandes fraîches, miel) dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle;
- Investiguer, dans le cadre des tâches nationales, les commerces alimentaires (viandes, charcuteries, fruits et légumes, etc...) sur le plan de la loyauté et si nécessaire, sur place, les aspects hygiène et sécurité;
- Poursuivre les contrôles menés sur les marchés.



## Conduire des actions en matière de santé, de protection animale et d'environnement

- Surveiller les mouvements de carnivores domestiques en prenant en considération l'augmentation d'activité des refuges et des fourrières durant l'été;
- Cibler les élevages à risque de maltraitance animale, en particulier en sureffectif et en cas de périodes de fortes chaleurs et/ou de sécheresse (coordination au sein de la cellule départementale opérationnelle);
- Suivre les plaintes et les interventions liées à un épisode éventuel de fortes chaleurs et/ou de sécheresse de tous les détenteurs d'animaux.

# 04. Sécurité routière



## La sécurité routière, un terrain non déserté au cours de l'été

### Être ostensiblement présent sur les routes dans un objectif de prévention

Une présence visible sur les routes par les acteurs de prévention...

- Poursuivre les actions de prévention à l'intention des usagers de la route en ciblant les pilotes de deux roues motorisés (communication *via* les médias, opérations centrées sur les secteurs touristiques, etc...);
- Mettre en place sur l'A36, le samedi 9 juillet 2022 (aire de Besançon-Champoux), l'opération zonale « Civil été », alternative aux poursuites sur les excès de vitesses limités *via* le suivi, par les contrevenants, de différents ateliers de sensibilisation à la sécurité routière;
- Mettre en place, en complément du lancement de l'application "MaRouteen2rouesMotorisés", des actions moto "bord de route – trajectoire", (sous réserve de conditions météorologiques favorables):
  - o Le dimanche 3 juillet à Saint-Gorgon-Main (parking JFSCIE - RD 67);
  - o Le dimanche 7 août à Les Bréseux (parking le long de la RD 437);
  - o Le dimanche 28 août à Oye-et-Pallet.



## Lutter contre la délinquance routière

...et par des contrôles routiers ciblés.

- Assurer une présence ostensible sur les axes routiers les plus usités par les vacanciers, en ciblant les journées et créneaux horaires de forte circulation et en faisant respecter les interdictions de circulation des poids-lourds ;
- Poursuivre les actions de lutte contre l'insécurité routière en axant sur les infractions graves génératrices d'accidents (vitesse excessive, conduites addictives, refus de priorité, usage du téléphone portable au volant, etc...);
- Porter une attention particulière sur les discothèques, les débits de boissons ouverts en période nocturne ainsi que sur les fêtes votives ;
- Mettre en œuvre des contrôles routiers ciblés sur les axes structurants des agglomérations, principalement lors des grands départs, afin de réprimer les vitesses excessives, mais surtout l'usage des distracteurs au volant ;
- Développer un dispositif axé sur la délinquance itinérante ;
- Cibler les contrôles routiers sur les axes forts estivaux, lors des week-ends sensibles et des départs/retours de vacances ;
- Accentuer les efforts sur l'axe A36 les week-ends de départs et de retours de vacances, en complément des dispositifs existants (radars fixes, tourelles, chantiers, etc...), dans le cadre de la conduite externalisée des voitures radars ;
- Assurer une communication sur les actions réalisées.



# 05. Bons réflexes

## Affrontez la canicule en toute sérénité

Les épisodes caniculaires, parfois intenses dans le département du Doubs comme sur le reste du territoire national, nécessitent le maintien de bons réflexes :



Buvez régulièrement de l'eau  
Évitez l'alcool



Restez dans des endroits frais



Fermez les volets et fenêtres  
le jour, aérez la nuit



Mangez en quantité suffisante



Évitez les efforts physiques



Prenez des nouvelles de vos  
proches

## Soyez prudent sur les routes



2944 personnes ont perdu la vie sur les routes françaises en 2021, dont 25 dans le département du Doubs.

Avant le festival ou la soirée, nommez votre SAM !

SAM, c'est celui ou celle qui s'engage à rester sobre toute la soirée pour reconduire ses amis sains et saufs et éviter les galères de retour de soirées.

## Enregistrez les numéros utiles

15 : SAMU

17 : Police/Gendarmerie

18 : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

119 : Enfance en danger

3919 : Numéro d'aide pour les femmes victimes de violence



## Moustique-tigre : piqure de rappel

Présent dans le département du Doubs depuis 2020, le moustique-tigre peut être porteur de certaines maladies.

Pour minimiser les risques de prolifération :

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner ;
- Changez chaque semaine l'eau de vos plantes et fleurs ;
- Vérifiez le bon écoulement des gouttières ;
- Videz ou couvrez les récipients contenant de l'eau.







<https://www.doubs.gouv.fr/>



Préfet du Doubs



@Prefet25



prefet25